

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 8 octobre 2024

Opération « pieds de murs » Fleurir la ville à Saint-Just Saint-Rambert

La ville de Saint-Just Saint-Rambert lance une deuxième opération visant au fleurissement des pieds de murs. Cette année, le dispositif cible les centres-villes des quartiers Saint-Just et Saint-Rambert. Tous les foyers concernés ont reçu un flyer explicatif afin de retirer un sachet de graines en mairie.

Des pétales dans les dédales

Tous les foyers des centres-villes des quartiers Saint-Just et Saint-Rambert ont reçu dans leurs boîtes aux lettres un bon pour retirer gratuitement un sachet de graines pour fleurir les pieds de murs. Le mélange de graines (19 graminées et fleurs annuelles ou vivaces) a été sélectionné par le service espace vert municipal afin qu'il soit parfaitement adapté aux conditions locales. Les habitants sont ainsi invités à investir les espaces publics pour y semer ces graines dès cet automne pour un fleurissement au printemps 2025. Plusieurs solutions s'offrent à eux : semer ces graines dans les espaces prévus lors de récents travaux, dans les platebandes devant leur domicile, dans les espaces non bitumés entre leur mur et le trottoir, ou tout simplement dans une jardinière. **L'idée est de remplacer les herbes indésirables là où elles poussent par des fleurs choisies.** En outre, les pontrambertois peuvent aussi demander l'étude de la création de minces bandes à fleurir sur leur trottoir en écrivant à : fleurenville@stjuststrambert.com

Cette opération vient compléter la dynamique de végétalisation opérée par la municipalité lors des travaux de réaménagement des espaces publics et des rues.

« Le fleurissement en milieu urbain présente de nombreux avantages. Tout d'abord cela rend la ville plus belle et tout particulièrement dans les rues historiques telles que celles du centre médiéval. En outre, les fleurs favorisent la préservation des pollinisateurs, des insectes et donc de la biodiversité. Enfin, la nature en ville permet de limiter la surchauffe des rues lors des épisodes de canicule. Notre objectif est d'impulser la démarche et que les habitants volontaires puissent poursuivre ce fleurissement d'année en année avec leurs propres graines. Les habitants ne se substituent pas à nos équipes de jardiniers mais permettent de fleurir encore plus notre belle ville. »

Flora Gautier, Conseillère municipale déléguée à l'environnement

En pratique

Les destinataires du bon de retrait doivent se rendre en mairie principale ou annexe pour demander leur sachet de graines gratuit à raison d'un sachet par foyer. En retirant ce sachet, ceux-ci doivent s'engager à entretenir leur plantation en complément de l'entretien habituel des services voirie et espaces verts municipaux. Pour toute question : fleurenville@stjust-strambert.com

Contact Presse Ville de Saint-Just Saint-Rambert : aallion@stjust-strambert.com - 06 20 82 08 80

La commune de Saint-Just Saint-Rambert est située dans le département de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes. Sixième ville de la Loire, elle s'étend sur plus de 40 km² et regroupe 15 000 habitants. Ville d'histoire au centre médiéval, ses deux quartiers principaux sont partagés par le fleuve Loire. Ville à la campagne, Saint-Just Saint-Rambert bénéficie d'un environnement naturel préservé. Ville attractive, elle concentre plus de 140 associations, 200 commerces et artisans. Parmi ses points d'attractivité, la commune compte un musée des civilisations, une maison de la nature et de la pêche et enfin des bords de Loire aménagés qui sont le théâtre de grands événements.